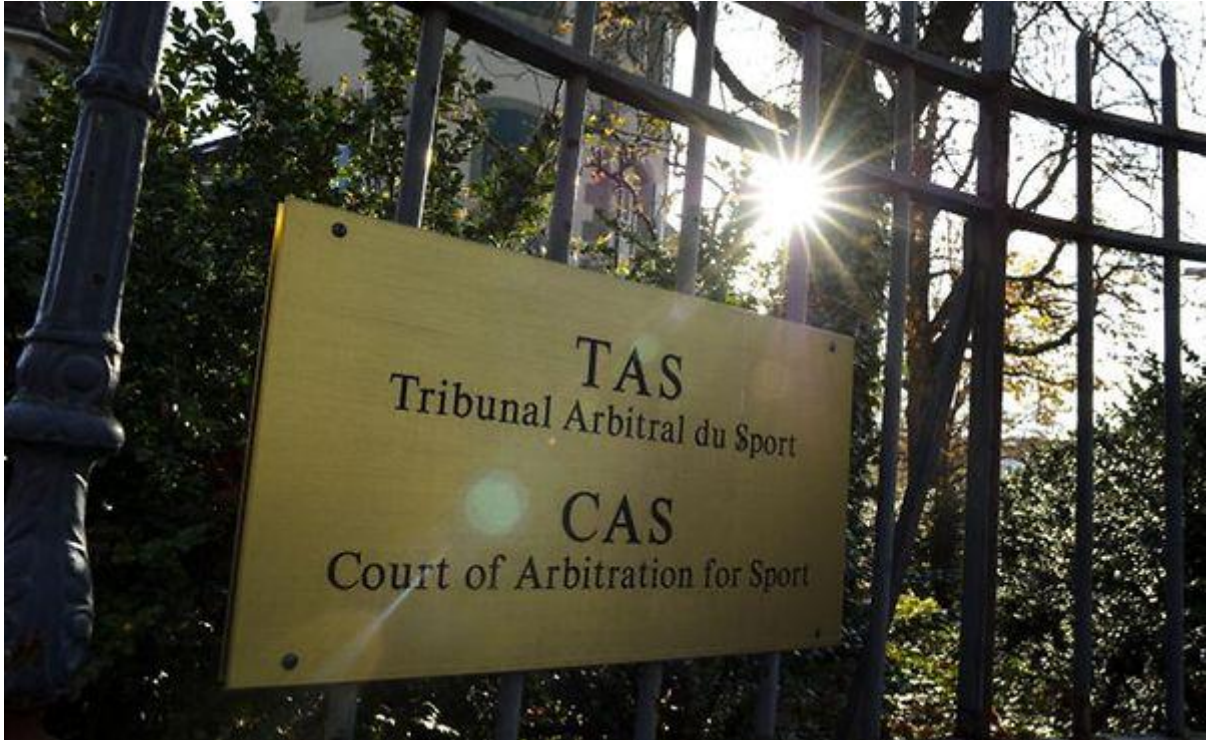


## Football / Devant le TAS

### Grevenmacher ne paiera pas d'indemnités

### La décision est tombée ce vendredi à Lausanne



Le TAS a tranché le litige en faveur du CS Grevenmacher

Photo: Reuters

Wort.lu Publié le vendredi 13 mars 2015 à 16:17

Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) de Lausanne a décidé que le CS Grevenmacher ne devrait pas payer les indemnités de formation réclamées par deux clubs portugais, Desportivo e Recreativa Pasteleira et Sport Clube Vila Real, concernant le joueur Daniel da Silva, qui n'est apparu qu'à deux reprises sur une feuille de match du club mosellan.

La motivation du verdict rendu par le TAS a porté sur le fait que Daniel da Silva n'est pas un joueur professionnel. En outre, le club de Grevenmacher sera remboursé de l'intégralité des frais de justice engagés dans cette affaire, soit la modique somme de 24.000 francs suisses.

Voilà donc le CSG soulagé une fois pour toutes. A la sortie du jugement, Maître Henri Frank a déclaré qu'"un petit club a gagné une affaire contre la FIFA".